

DEPARTEMENT DE L' AISNE  
**COMMUNE DE TROSLY-LOIRE**  
**Plan Local d'Urbanisme**

**Document graphique n°4.2-B**  
 Plan de zonage  
 Zone bâtie  
 Echelle : 1 / 2500e

"Vu pour être annexé à la délibération du  
 Cachet de la Mairie et Signature du Maire :  
 approuvant le Plan Local d'Urbanisme"

**GEOGRAM sarl**  
 16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS  
 Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80  
 bureau.etudes@geogram.fr



- Limites communales
- Limites des zones
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- Chemins inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPIR)
- Sentiers de Grande Randonnée (GR)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (les périmètres d'isolement sont indiqués sur un plan annexe)

Les **zones urbaines** sont des zones urbanisées dans lesquelles les capacités des équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement des constructions. Il s'agit de la zone dénommée "U", zone urbaine à dominante d'habitat.  
 Elle comprend un secteur Uz, destiné à recevoir des activités artisanales.

Les **zones à urbaniser** sont des zones non desservies par les réseaux et destinées à accueillir l'urbanisation future. Il convient de distinguer :  
 - la **zone 1AU**, d'extension de l'habitat à proximité des réseaux actuels. Elle comprend un secteur 1AUz, destiné à recevoir de l'activité artisanale.  
 - la **zone 2AU**, zone à urbaniser à vocation principale d'habitat sous réserve d'une mise à niveau des réseaux et d'une procédure de modification du PLU. Elles comprennent :

Les **zones A** sont destinées à assurer la pérennité de l'activité agricole. Seules les constructions en rapport avec les activités agricoles et les équipements publics y sont autorisées.

La **zone N** correspond aux secteurs équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, soit de leur caractère d'espaces naturels.  
 Elle comprend un secteur Nl, permettant les installations à vocation de loisirs ou liées à la pêche, et un secteur Ns, pour les équipements sportifs.

Liste des Emplacements Réservés			
Numéros	Objet	Bénéficiaire	Surface
1	Création d'un pôle scolaire	Commune	1 400 m <sup>2</sup>
2	Création d'un pôle scolaire	Commune	7 600 m <sup>2</sup>
3	Extension la Ribambelle	Commune	2 000 m <sup>2</sup>
4	Extension du cimetière	Commune	1 420 m <sup>2</sup>
5	Création d'une voie d'accès	Commune	330 m <sup>2</sup>
6	Création d'une voie d'accès	Commune	390 m <sup>2</sup>